



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
7 février 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 8 octobre 2012, à 10 heures

Président : M. Talbot (Guyana)

Sommaire

Organisation des travaux

Déclaration du Président

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Discours de politique générale du Professeur James Robinson, David Florence
Professor of Government à l'Université de Harvard

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-53721X (F)



Merçi de recycler



La séance est ouverte à 10 heures.

Organisation des travaux

1. **Le Président** attire l'attention sur le document A/C.2/67/1 relatif à l'attribution des questions inscrites à l'ordre du jour à la Commission et sur les deux modifications du programme de travail provisoire figurant dans le document A/C.2/67/L.1.

Déclaration du Président

2. **Le Président**, décrivant certaines des questions qui seront abordées par la Commission, déclare que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) qui s'est tenue récemment a obtenu un engagement politique renouvelé pour faire progresser le développement durable. Pour atteindre cet objectif, il faudra mobiliser des ressources financières importantes. L'accélération des progrès dans la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les investissements en faveur d'une croissance durable, en particulier pour les groupes de pays se trouvant dans des situations particulières, auront donc la priorité pendant la présente session. Les délégations auront également la possibilité de faire des propositions concrètes sur la création d'un cadre réglementaire international efficace pour le secteur financier.

3. Étant donné l'idée largement partagée que le processus intergouvernemental d'identification des objectifs du développement durable devra être coordonné avec celui permettant de définir le programme de développement après 2015, la Commission devra assumer le rôle de chef de file pour déterminer comment faire progresser ces aspects importants du programme international de développement.

4. Enfin, il insiste sur la nécessité d'attirer l'attention sur le milliard de personnes et plus qui luttent contre la faim et la malnutrition.

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

5. **M. Wu Hongbo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que la nécessité de mettre le monde sur la voie d'un développement plus durable reste une des principales priorités. Les efforts déployés pour remodeler les activités de développement de l'Organisation des Nations Unies

comprend trois processus en cours, à savoir le suivi de la Conférence Rio +20, la préparation du programme de développement des Nations Unies pour la période après 2015 et le renforcement de la gouvernance de l'économie mondiale.

6. Dans le cadre du premier processus, l'Assemblée générale favorisera les accords sur les objectifs du développement durable en mettant en place un mécanisme destiné à faciliter la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement et en adoptant un cadre décennal de programmes afin d'encourager des schémas de consommation et de production durables. En ce qui concerne le deuxième processus – qui inclura la réalisation des OMD – son Ministère et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dirigeront l'équipe responsable de la planification.

7. Quant au troisième processus – renforcement de la gouvernance de l'économie mondiale – il est encore en voie de réalisation. Il est indispensable pour la santé de l'économie mondiale de parvenir à un système financier mondial plus stable et respectueux du développement.

8. Les délibérations à venir sur l'Examen quadriennal complet définiront largement comment fonctionnera le système des Nations Unies pendant les années à venir. Tout le système des Nations Unies se tourne vers la Commission pour qu'elle en assure la direction. Il lui souhaite donc plein succès.

Discours de politique générale du Professeur James Robinson, David Florence Professor of Government, Université de Harvard

9. **M. Robinson** (Université de Harvard) dit que la croissance économique est déterminée par de nouveaux moyens de production, notamment l'innovation et la croissance technique. Pour se développer, une société doit exploiter les compétences, les énergies et les ambitions de tous ses membres. Les sociétés pauvres n'ont pas utilisé ces qualités.

10. Les différences de revenu dans les Amériques ont leur origine dans la manière dont se sont constituées les institutions dans les différentes parties du continent américain. Les sociétés précoloniales de ce qui est, aujourd'hui, l'Amérique latine étaient beaucoup plus avancées économiquement, technologiquement et politiquement qu'en Amérique du Nord, qui applique des lois et prélève des impôts. Les Espagnols ont

conquis ces sociétés et réorganisé l'économie en vue d'exploiter les peuples autochtones. Leur empreinte reste visible : dans les zones concernées, les habitants actuels consomment moins par tête, sont moins enclins à participer aux activités de marché et sont moins éduqués.

11. Lorsque les Britanniques ont commencé à coloniser la Virginie et ont tenté d'appliquer la même méthode, ils ont échoué en partie parce que les populations autochtones d'Amérique du Nord n'étaient centralisées sur le plan politique. Par la suite, afin d'attirer davantage de colons britanniques, la Virginia Company a offert des mesures économiques incitatives et des droits politiques, par exemple l'octroi du droit de vote aux hommes adultes. Ainsi, un type différent de structure sociale est apparu aux États-Unis, en définitive plus inclusif et réussi sur le plan économique que celui de nombreux pays d'Amérique latine.

12. Par ailleurs, contrairement à la situation de pays tels que l'Argentine ou le Brésil où la répartition oligarchique a perpétué les conditions coloniales initiales, aux États-Unis les terres frontalières ont été attribuées par le biais d'un système politique plus démocratique, créant une mobilité sociale dynamique.

13. Bien qu'elle n'ait pas pour but de minimiser l'importance d'éléments comme la discrimination à l'égard des noirs qui a duré jusqu'au milieu des années 60 – la dichotomie marquée entre institutions inclusives et fondées sur l'origine montre que le succès économique d'une société est dû à sa capacité de tirer profit des talents et des compétences de sa population.

14. Soulignant les relations qui existent entre institutions politiques et économiques, M. Robinson déclare qu'un État centralisé efficace est indispensable à une structure économique sans exclusion. Après l'indépendance, dans de nombreux pays subsahariens comme la République démocratique du Congo sous la longue dictature du Président Mobutu, le problème était à la fois l'absence d'un État central efficace et une répartition inégale du pouvoir politique au sein de la société.

15. Enfin, il existe, dit-il, de nombreux types de structures de pouvoir au sein de la société qui entravent les possibilités des gens et il n'appartient pas aux théoriciens de dispenser des conseils spécifiques sur des problèmes exigeant une bonne connaissance de nombreux détails locaux. Si l'aide au développement est un moyen puissant d'allègement de la pauvreté, elle

ne s'intéresse pas pour autant aux forces élémentaires qui favorisent le développement économique.

16. **M. Souissi** (Maroc) demande quel est l'avis de M. Robinson sur le Printemps arabe et s'il est possible d'établir une comparaison entre celui-ci et l'expérience des pays de l'Europe de l'Est.

17. **M. Holtz** (Royaume-Uni) demande ce qu'entend M. Robinson par État fortement centralisé.

18. **M. Robinson** (Université de Harvard) répond que le Printemps arabe est un processus qui a été lancé par le peuple pour passer d'institutions centrées davantage sur l'origine à une société plus inclusive. La réussite du processus dépendra de la nature des forces qui s'affrontent. Bien que certains pays de l'Europe de l'Est – par exemple la Pologne, la Hongrie et la Roumanie – aient connu plus de conflits pendant leurs périodes de transition respectives, il est difficile de comparer leurs situations à celle existant actuellement dans le monde arabe. La lutte pour le pouvoir ne signifie pas nécessairement que la façon dont le pays est gouverné va changer. La seule similitude est qu'en Europe de l'Est – comme dans le monde arabe – le peuple se bat pour que la société soit plus ouverte et libre. Il est impossible de prédire le résultat.

19. Par État fortement centralisé, il entend un État qui a la capacité de prélever des impôts, de réglementer la société et de fournir des biens publics : bien que ceci puisse sembler être en contradiction avec une large répartition du pouvoir politique, les deux éléments pourraient fonctionner de concert ou bien l'un contre l'autre mais, en fait, ils sont tous deux nécessaires.

20. **M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) demande quel est le lien entre innovation et développement de l'État.

21. **M. Traoré** (Sénégal) demande quels sont les facteurs à l'origine de l'échec des nations et quels remèdes pourraient être apportés à la reprise de l'économie et à la promotion du développement.

22. **M^{me} Begum** (Organisation mondiale du tourisme) demande quels facteurs autres que la discrimination contribuent au chômage des jeunes.

23. **M. Robinson** (Université de Harvard) répond qu'il n'y a pas de catégorie distincte d'États « favorable au développement ». Un État peut être pour ou contre le développement selon la répartition du pouvoir politique et de l'autorité dans la société. Bien

que sous le Général Park, la République de Corée n'ait pas été « inclusive », elle n'en a pas moins encouragé très activement l'industrialisation et le développement. C'est le passage ultérieur du régime militaire à une société politique beaucoup plus inclusive qui a permis que la croissance économique du pays soit soutenue au cours du temps.

24. En venant à la question relative au fait que les nations ne parlent pas d'un effondrement total de l'autorité, comme en Afghanistan, en Sierra Leone pendant les années 90 ou dans la République démocratique du Congo pendant la dictature du Président Mobutu, il déclare que les institutions économiques et politiques fondées sur l'origine pourraient provoquer une lutte de pouvoir et, en fin de compte, la destruction de l'État. Le problème est plus politique qu'économique. Il n'y a donc pas de recette pour traiter ces résultats extrêmes.

25. Le chômage peut être influencé par de nombreux facteurs. Toutefois, dans beaucoup de sociétés il semble qu'il y ait une forte discrimination à l'égard des jeunes. Une des principales théories concernant la guerre civile en Sierra Leone est que le conflit a été attisé, sinon commencé, par le mécontentement des jeunes dû à leur désaffection, en particulier dans les zones rurales.

26. **M. Souissi** (Maroc) demande comment trouver une solution à l'antagonisme conceptuel entre décentralisation démocratique et pouvoir centralisé au profit des citoyens concernés.

27. **M. Tache-Menson** (Ghana), citant l'exemple de certains pays d'Asie et d'Afrique australe demande si, pour assurer le développement, un système politique fermé ne serait pas nécessaire au début, quitte à l'ouvrir par la suite.

28. **M. Empole** (République démocratique du Congo) demande si le pouvoir politique centralisé doit être réhabilité au niveau des provinces fédérales ou d'un Gouvernement central.

29. **M. Robinson** (Université de Harvard), se référant à la question soulevée par les représentants du Maroc et de la République démocratique du Congo au sujet de la décentralisation de la démocratie et de la centralisation du pouvoir ou encore du fédéralisme et de la centralisation, dit qu'aux États-Unis le fédéralisme a eu son apogée dans la mesure où, au début, les différents États exerçaient des politiques

étrangères quasi indépendantes et conservaient leur propre armée. Toutefois, dans la République démocratique du Congo, l'État s'est créé de manière très différente. À l'heure actuelle, il conviendrait peut-être d'adopter une approche pragmatique et de mettre l'accent sur la fourniture des biens publics nationaux dont le pays a besoin en grandes quantités et qu'il serait difficile aux gouvernements provinciaux de fournir. En même temps, d'autres considérations peuvent favoriser le fédéralisme. Dans certains cas, il y a peut-être une contradiction entre national et local. Cependant, dans une société politique sans exclusion, ces éléments devraient se compléter plutôt que se contredire les uns les autres.

30. **M. Sul** Kyung-hoon (République de Corée), faisant remarquer qu'il y a eu un intervalle entre le développement économique sous le Président Park et les réalisations des institutions économiques, demande comment M. Robinson explique le passage d'un développement autoritaire à un développement démocratique. Il demande aussi quelles sont les failles de l'aide au développement et s'il serait possible d'en améliorer l'efficacité.

31. **M^{me} Williams** (Grenade) demande si le régime gouvernemental a une importance dans l'établissement d'un État fortement centralisé indispensable pour assurer la redistribution nécessaire afin de surmonter les pesanteurs du système colonial d'origine. Elle demande aussi comment promouvoir l'innovation et la jeunesse face aux vestiges du passé colonial qui subsistent.

32. **M. Wennubst** (Suisse) demande à M. Robinson d'identifier trois ou quatre des éléments principaux qui caractérisent un gouvernement fortement centralisé.

33. **M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) fait remarquer que le développement dépend aussi du contexte international et demande l'avis de M. Robinson sur l'impact des politiques qui s'inspirent du Consensus de Washington et celui de sociétés plus importantes que des États sur le développement de différentes régions.

34. **M. Benmehidi** (Algérie) fait remarquer que le sujet du débat interactif est sans rapport avec les travaux de la Commission pendant la présente session et souligne que, étant donné les capacités limitées des pays en développement, le fédéralisme serait peut-être un luxe inabordable.

35. Intervenant au nom du Groupe des 77 et la Chine, il souligne que l'état de droit, la décentralisation et en définitive le fédéralisme doivent s'appliquer non seulement à l'échelon national mais aussi au niveau international. Dans toutes les sociétés transnationales, le processus décisionnel est centralisé en un seul endroit. La question de garantir que les décisions stratégiques sont centralisées à l'échelon national tout en améliorant la participation au niveau international est digne d'être prise en considération dans la discussion. Quoi qu'il en soit, ni le fédéralisme ni la décentralisation ne pourront jamais se substituer au droit à l'autodétermination des peuples vivant sous occupation étrangère ou coloniale.

36. **M. Mousa** (Côte d'Ivoire) demande à M. Robinson de décrire une théorie des relations internationales mettant en corrélation le développement économique et les relations entre les États et de préciser à quel courant intellectuel il appartient.

37. **M. Robinson** (Université de Harvard), répondant aux déclarations et demandes précédentes, souligne que l'accent mis sur l'égalité des possibilités d'éducation pendant le régime militaire en République de Corée a conduit à des innovations de grande envergure. Certains estiment que l'aide au développement ressemble au colonialisme en ce sens qu'elle soutient différents régimes politiques. Pendant la guerre froide, l'aide internationale a été utilisée de manière très politique. L'aide au développement globale s'est limitée aux trajectoires économiques des pays.

38. Par centralisation du pouvoir politique, il entend un gouvernement efficace capable d'agir de nombreuses façons. Les possibilités de compromis entre centralisation et décentralisation sont nombreuses mais la typologie de la centralisation du pouvoir n'a qu'une importance secondaire et il n'y a pas de règle générale. En Bolivie et dans d'autres États souverains, il appartient aux peuples de décider dans quelle voie ils veulent s'engager. Au sein d'une société sans exclusion, la propriété collective est parfaitement cohérente avec la propriété privée. En général, les dynamiques institutionnelles et politiques internes sont plus importantes que l'interaction d'un État nation avec le système international. En fait, il conviendrait d'éviter la théorie des relations internationales.

39. **M. Souissi** (Maroc), faisant remarquer que, suite à la crise économique et financière actuelle, les intérêts

nationaux l'emportent souvent sur l'approche multilatérale, demande comment éviter l'affaiblissement du multilatéralisme face aux crises.

40. **M. Robinson** lui dit qu'il n'a pas de réponse satisfaisante à donner.

La séance est suspendue à 12 h 20 et reprend à 12 h 30.

41. **Le Président** déclare qu'il a examiné la liste des orateurs avec les représentants des principaux groupes et qu'elle a été revue. Toutefois, ceci ne doit pas être considéré comme un précédent.

Débat général

42. **M. Benmehidi** (Algérie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et la Chine, dit regretter que, en dépit de la crise financière et économique mondiale actuelle et des problèmes courants qui en résultent, l'Assemblée générale n'ait pas été en mesure d'aborder le problème du suivi des questions évoquées dans le document final de la Conférence de 2009 sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement. En outre, le Groupe est très préoccupé de voir que de nombreux partenaires au développement n'ont pas rempli leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

43. L'Organisation des Nations Unies et le seul organisme mondial dont la légitimité est incontestée pour rechercher une gouvernance de l'économie mondiale en vue de parvenir à un développement économique équilibré et durable. Le Groupe prend note de l'évolution récente des institutions de Bretton Woods, mais un processus de réforme beaucoup plus ambitieux est indispensable. Les discussions relatives à tout cadre de développement après 2015 doivent commencer par une analyse du programme actuel des OMD et une évaluation de ce qui a et n'a pas fonctionné. Tout cadre doit avoir un caractère intergouvernemental et tenir compte des changements intervenus dans le contexte du développement. La quantité, la qualité et la prévisibilité de l'aide au développement du système des Nations Unies constituent une priorité pour les pays en développement. Aussi faut-il s'attaquer au déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres allouées aux activités opérationnelles. De plus, la coopération Sud-Sud complète mais ne remplace pas la coopération Nord-Sud et mérite d'être encouragée de manière indépendante.

44. Se félicitant des résultats de la Conférence Rio +20, il insiste sur le fait que les changements climatiques non seulement compromettent les perspectives des pays de parvenir au développement durable mais aussi menacent leur existence même. Il est urgent de prendre des mesures au niveau international pour traiter de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse. La diversité biologique est indispensable au développement durable. Il faut intensifier les efforts pour aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade, répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés et résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays à revenu moyen.

45. Enfin, le Groupe demande l'élimination des obstacles qui empêchent les peuples vivant sous occupation étrangère de parvenir au développement durable et à l'autodétermination. Il faut mettre fin totalement aux actes illégaux commis sous occupation étrangère conformément aux dispositions du droit international humanitaire.

46. **M^{me} Bethel** (Bahamas), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) rappelle l'appel lancé par le Groupe pour obtenir un meilleur accès à des subventions et à un financement préférentiel de la part des banques multilatérales de développement afin d'aider les pays de la région à sortir de la crise, soulignant que les règles des institutions multilatérales de Washington doivent être plus souples, celles-ci ayant tendance à « classer » les pays en développement à revenu moyen uniquement sur la base des statistiques de revenu per capita. La CARICOM appuie la recommandation de créer un groupe de haut niveau ou un groupe de travail spécial qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération en matière de développement avec les pays à revenu moyen (A/66/220). Le prochain Examen quadriennal complet devrait également tenir compte des préoccupations de ces pays.

47. S'agissant du suivi de la Conférence de Rio +20, la CARICOM s'intéresse particulièrement au mandat donné à la Commission de statistique des Nations Unies consistant à définir des mesures plus larges du progrès pour compléter le PIB; elle juge prioritaire un accord sur les modalités relatives à tenue de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, en 2014. La Commission examinera bientôt un projet de résolution sur le

développement durable de la mer des Caraïbes. La CARICOM prie instamment les délégations de soutenir ce projet de résolution qui prévoira entre autres de désigner la mer des Caraïbes comme une zone spéciale dans le contexte du développement durable.

48. La Conférence qui se tiendra à Doha devra veiller à ce que, en 2020, le monde soit en voie d'atteindre les objectifs internationalement convenus concernant les changements climatiques. Elle devra notamment veiller à ce que toutes les dispositions nécessaires pour une deuxième période d'engagements juridiquement contraignants au titre du Protocole de Kyoto soient mises au point. Enfin, la CARICOM estime que la Commission ne devrait pas être un autre forum de négociation sur les changements climatiques et que la résolution pertinente, qui sera adoptée à la présente session, devrait porter sur la procédure.

49. **M. Errázuriz** (Chili), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes déclare que l'ONU devrait jouer le rôle principal pour les questions relatives à la gouvernance économique et financière mondiale et au développement. Les activités opérationnelles de l'ONU dans le domaine du développement sont entravées par le déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres. La Communauté est favorable à la tenue d'une nouvelle conférence sur le financement du développement en 2013 afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays en développement. Elle est préoccupée par la diminution de l'APD et prie tous les pays développés de remplir leurs obligations dans ce domaine. Des mécanismes innovants de financement du développement devraient être considérés comme un complément de l'APD et non comme un substitut. De même, tout en reconnaissant le rôle de la coopération Sud-Sud dans les programmes de développement visant à améliorer le développement durable, la Communauté estime qu'elle ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud.

50. La Conférence de Rio +20 a montré que l'établissement d'un consensus par le biais de négociations inclusives est le bon moyen de faire face aux problèmes mondiaux. Les efforts doivent maintenant porter sur la mise en œuvre des résultats obtenus, notamment par la détermination des objectifs du développement durable. M. Errázuriz attire en même temps l'attention sur la contribution que les communautés locales et autochtones pourraient

apporter au développement durable en partageant leurs savoirs traditionnels. La Déclaration de Quito, adoptée par les Ministres de l'environnement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes lors de leur réunion récente en Equateur est un pas notable dans la voie du développement durable de la région.

51. S'agissant des changements climatiques, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes prie instamment les pays développés d'ouvrir la voie en respectant les accords adoptés à Cancun et Durban par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et souligne la nécessité d'une deuxième période d'engagements juridiquement contraignants au titre du Protocole de Kyoto. Elle demande également que des mesures soient adoptées d'urgence pour mettre un terme à la perte de biodiversité et inverser la tendance, mettre en œuvre le Plan stratégique pour la biodiversité pendant la période 2011-2020 et atteindre les objectifs de Aichi dans ce domaine. La réduction des risques de catastrophe devrait figurer dans les programmes de développement à tous les niveaux. De plus, une réponse structurelle à la question de la sécurité alimentaire devrait comprendre le développement agricole, l'amélioration de la distribution de nourriture, la réforme du commerce agricole et des mesures propres à freiner la volatilité excessive des prix. À ce propos, il attire l'attention sur la déclaration faisant de 2013 l'Année internationale de la Quinoa.

52. Enfin, étant donné l'importance de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et futures, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne la désignation de la mer des Caraïbes comme zone spéciale dans le contexte du développement durable.

La séance est levée à 13 h 15.